

Accompagnement à l'élaboration du nouveau projet de vie, accès au logement, conseils sur les démarches auprès du juge aux affaires familiales, soutien en cas de violences conjugales



La séparation

Vous venez de vous séparer

Vous avez pour projet de vous séparer ou vous venez de vous séparer, signalez votre situation à votre CAF.

Un travailleur social peut vous accompagner dans ce changement de vie, il vous guidera dans la réalisation de vos démarches et pourra vous soutenir dans votre nouvelle organisation familiale.

Le travailleur social de la CAF est à votre disposition pour vous écouter, vous soutenir et vous accompagner.

L'offre de service social

- Propose un accompagnement budgétaire et aide à la réalisation des démarches administratives
- Favorise la construction d'une nouvelle organisation familiale, la conciliation vie familiale et vie professionnelle
- Apporte une aide dans un projet de relogement
- Restaure la confiance en soi et développe la capacité à agir
- Facilite l'orientation vers d'autres institutions, services selon les besoins repérés

Infos utiles

- www.service-public.fr
- www.vos-droits.justice.gouv.fr
- www.caf.fr
- www.mes-aides.gouv.fr
- www.ameli.fr
- www.pension-alimentaire.caf.fr
- www.monenfant.fr
- www.parents-atout-eure.org